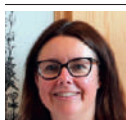


ASCCGV! Retour sur la formation d'initiation à l'IA

Le 5 novembre dernier, l'Association des secrétaires des conseils communaux et généraux vaudois (ASCCGV) a eu le plaisir d'organiser une formation d'initiation à l'intelligence artificielle (IA) à l'aula du Collège de Montreux-Est. Cet événement a rassemblé de nombreux membres désireux de mieux comprendre le fonctionnement, les enjeux et les applications de l'IA dans le quotidien des secrétaires de conseils.



Fanny Gantin
Membre du comité
de l'ASCCGV

Un moment enrichissant et convivial à Montreux

La session était animée par Sabine Jacot, experte en nouvelles technologies. Forte de son expérience, la formatrice a su rendre accessibles les concepts clés de l'intelligence artificielle, en abordant aussi bien les aspects théoriques que pratiques. A travers des exemples

concrets, elle a expliqué comment l'IA influence déjà de nombreux secteurs, de la santé à l'éducation, en passant par la gestion d'entreprise et la vie privée.

La formation a permis aux participants de s'initier aux bases du *Machine Learning*, à ses limites, et de débattre sur les enjeux éthiques que soulèvent ces technologies ainsi que de prendre conscience de l'empreinte culturelle de l'IA et de sa programmation. Les échanges ont été riches, chacun pouvant poser ses questions et partager ses réflexions sur les opportunités mais aussi les défis liés à l'IA.

La suggestion faite par l'intervenante sur l'utilité d'adopter une charte d'utilisation de l'IA par les communes a suscité beaucoup d'enthousiasme parmi les participants.

Guides IA

En avril 2025, l'UCV a publié deux guides qui ont pour but d'aider les communes à structurer leurs réflexions sur l'IA et à prendre les premières mesures organisationnelles (voir *Point CommUNE!* N°93).

Publicité



INTERMANDAT

DEPUIS 1932

RÉVISION | FISCALITÉ | SERVICES EXTERNES



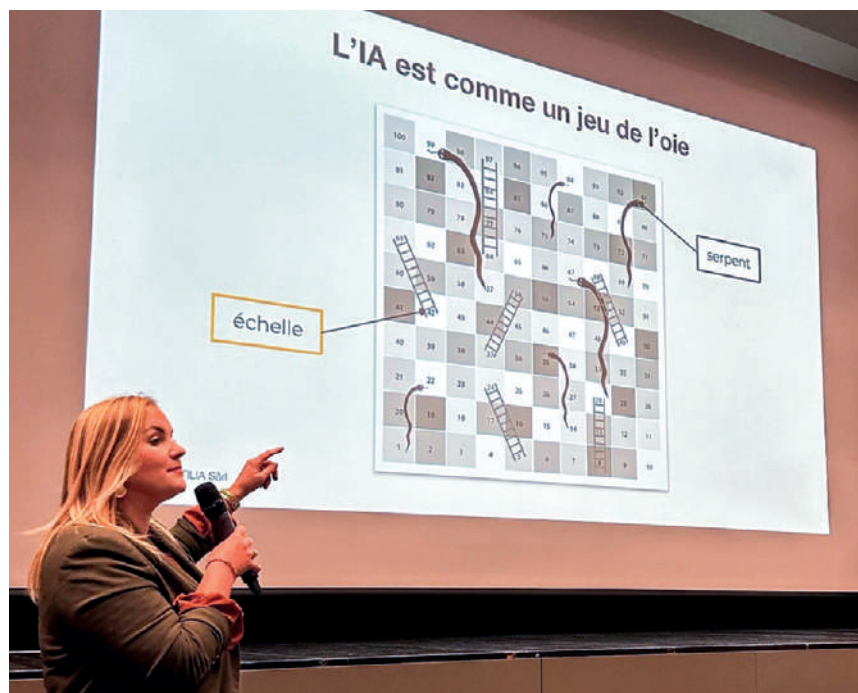





Vos experts

en révision, fiscalité et comptabilité sont à votre service depuis 1932 pour trouver la meilleure solution adaptée à vos besoins.

www.intermandat.ch



Les limites de l'IA pour les secrétaires de conseils

Bien que l'IA présente un intérêt certain, notamment pour la rédaction des procès-verbaux, il convient de rappeler que

son utilisation demeure à ce stade limitée dans le cadre de la fonction de secrétaire de conseils. Cette restriction s'explique par les exigences découlant de la législation sur la protection des données

personnelles, en particulier lorsque les outils ou plateformes concernés sont hébergés à l'étranger. En cas d'incertitude, il est recommandé de prendre contact avec l'autorité cantonale compétente en matière de protection des données et de droit à l'information, afin de vérifier que l'outil envisagé et l'usage projeté sont conformes au cadre légal en vigueur.

A l'issue de la formation, les participants se sont retrouvés autour d'une verrière conviviale, moment privilégié pour poursuivre les discussions de manière informelle. Ce temps d'échange a favorisé de nouvelles rencontres et renforcé les liens entre les membres de l'ASCCGV, dans une ambiance chaleureuse et détendue.

L'ASCCGV remercie chaleureusement Sabine Jacot pour la qualité de son intervention ainsi que tous les participants pour leur présence et leur implication. Rendez-vous prochainement pour de nouveaux événements et formations! ■

Publicité

UTILITAIRES POLYVALENTS 100% ELECTRIQUES

Chalut
Green Service

JUSSY
022 759 91 91

MIES
022 755 60 22

ACLENS
021 731 29 91

GOUPIL

www.chalut-greenservice.ch